



#ADEC

**CORSICA
STATISTICA**

LES SALAIRES BRUTS DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN CORSE EN 2021

En 2021, en Corse, les salariés du secteur privé gagnent en moyenne 33 125 euros bruts par an pour un équivalent temps plein. Les salaires sont significativement inférieurs à ceux des autres régions métropolitaines (17 % de moins que la moyenne nationale).

Ces différences sont étroitement liées à la structure de l'emploi qui concentre dans l'Île moins de cadres et de professions intermédiaires mais beaucoup plus d'employés en proportion.

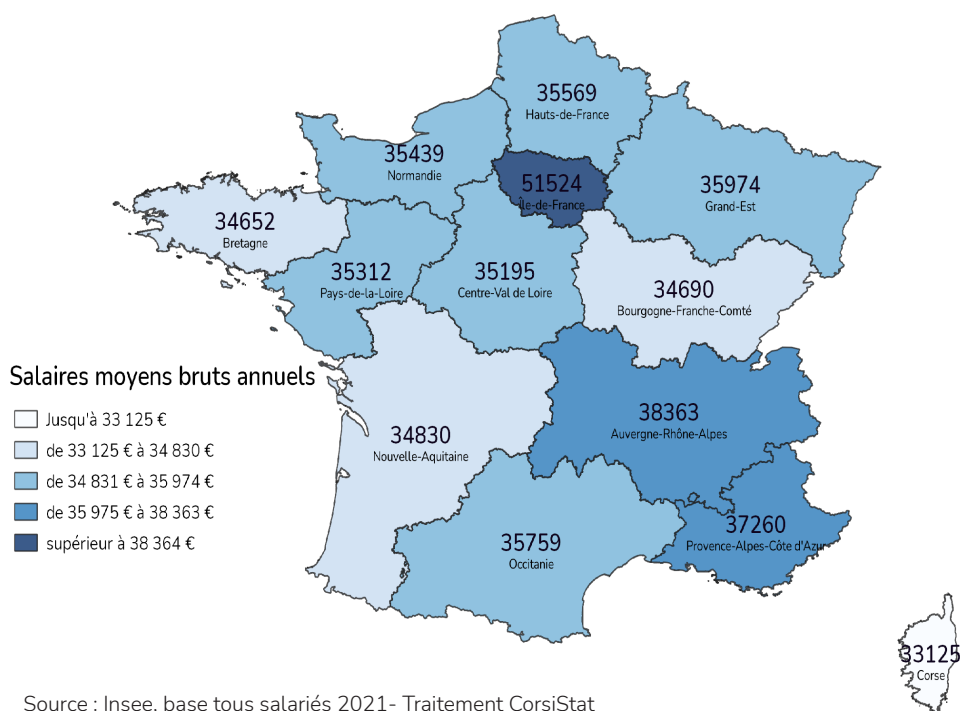
Elles sont également dues au fait que le tissu économique insulaire est peu industrialisé. Or, le secteur de l'industrie est l'un des plus rémunérateurs.

En 2021, le salaire brut en équivalent temps plein atteint en moyenne 33 125 euros par an; c'est le plus bas de France métropolitaine.

En 2021, en Corse, les salariés du secteur privé perçoivent en moyenne 33 125 euros bruts par an en équivalent temps plein (EQTP), soit 2 760 euros bruts par mois. Les rémunérations des salariés insulaires apparaissent parmi les plus basses de France métropolitaine. La valeur moyenne est la plus petite observée après la Bretagne (34 659 €). De plus, 1 salarié sur 2 perçoit un salaire brut annuel inférieur à 28 282 euros. Cette valeur

médiane est également la plus basse des régions métropolitaines. Enfin, les 10 % de salariés les mieux rémunérés gagnent plus de 50 214 euros par an quand les 10 % des salariés les moins rémunérés gagnent moins de 20 600 euros, soit 2,4 fois moins. Ce rapport est le plus bas de France (3,1). C'est-à-dire que les inégalités salariales sont moins marquées en Corse.

Les salaires bruts annuels moyens en France métropolitaine (euros)



En revanche, la région qui affiche les salaires les plus dispersés est l'Île-de-France. C'est aussi la région où la part de cadres est la plus élevée (39 % contre 13 % en Corse) en raison de la présence de nombreux centres de décision et sièges sociaux mais aussi de secteurs plus rémunérateurs (activités financières par exemple). Les différences de salaires avec les

autres régions de province sont très marquées. En termes horaires, le salaire brut moyen d'un salarié du secteur privé en Île-de-France s'élève à 27,9 euros soit 35 % de plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, qui est la région de province où les salaires sont les plus élevés. En Corse, le salaire brut moyen s'élève à 17,80 euros de l'heure en 2021.

Les femmes perçoivent un salaire inférieur de 13 % à celui des hommes en EQTP

En 2021, dans le secteur privé, le salaire en EQTP des femmes est inférieur de 13 % en moyenne : 30 883 euros contre 34 834 euros bruts pour les hommes soit un différentiel de 3 951 euros sur l'année. Ce différentiel est moins marqué qu'à l'échelle nationale (17%).

Cet écart est en partie lié à des différences de catégories socioprofessionnelles.

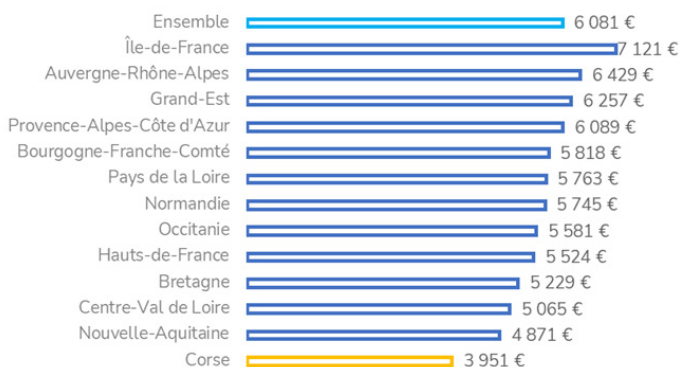
61 % des femmes sont employés, sachant que cette catégorie sociale est avec les ouvriers non qualifiés la moins rémunératrice (27 544 euros bruts par an en moyenne).

De plus, les femmes sont moins représentées parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (-4 points par rapport aux hommes) qui perçoivent le salaire le plus élevé (53 582 euros bruts annuel).

Les conditions d'emploi contribuent également à creuser cet écart puisque 22 % des femmes occupent un poste à temps partiel contre 10 % pour les hommes.

Différentiel Hommes-Femmes de salaires bruts annuels moyens

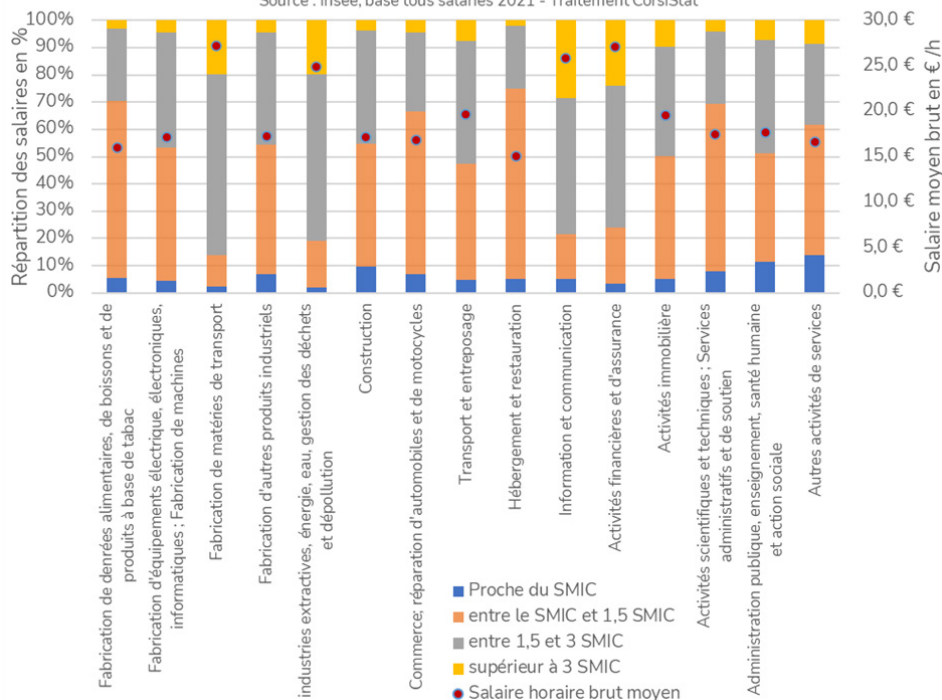
Source : Insee, base tous salariés 2021 - Traitement CorsiStat



Les salaires affichent une grande disparité selon les secteurs d'activités

Répartition des salaires selon le SMIC en 2021 en Corse et selon l'activité

Source : Insee, base tous salariés 2021 - Traitement CorsiStat



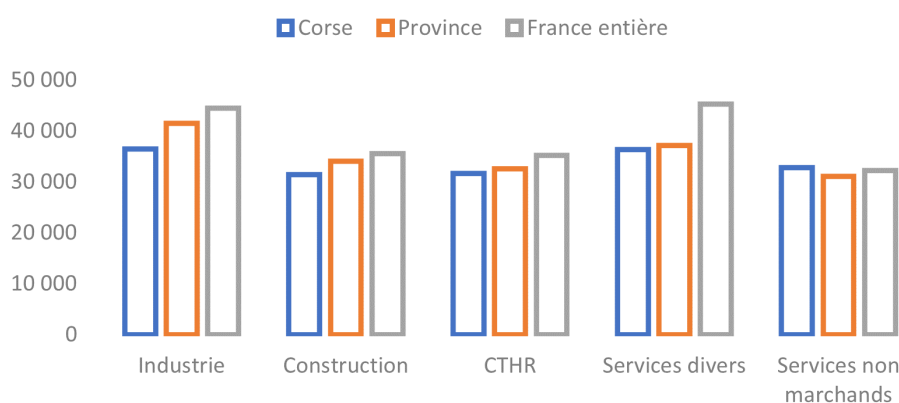
Les secteurs où les salaires sont les plus élevés sont l'industrie et les services marchands. En particulier, la fabrication de matériel de transport (principalement le Pôle des industries aéronautiques de Corse avec comme leader Corse Composites Aéronautiques), les activités financières et d'assurance, l'informatique et la communication ainsi que la production et distribution d'énergie sont les activités qui correspondent aux salaires les plus élevés notamment du fait d'emplois plus qualifiés (cadres et ouvriers qualifiés). Les salaires bruts moyens y varient de 3 873 euros par mois à 4 175 euros. Ce sont d'ailleurs les domaines d'activités où la part des salaires supérieurs à 3 fois le SMIC est la plus élevée (au minimum

20% alors qu'elle est inférieure à 10% dans les autres secteurs).

Inversement, l'hébergement et la restauration est caractérisé par un salaire brut mensuel moyen de 2 379 euros en EQTP en 2021. Une part réduite de cadres et une prépondérance d'employés expliquent en partie ce constat. La fabrication de denrées alimentaires arrive au second rang avec un salaire brut de 2 513 euros par mois en moyenne. Ce secteur est caractérisé par une main d'œuvre peu qualifiée et jeune (voir étude [l'agro-alimentaire, une place de choix au sein des industries corses](#) réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Adec).

Salaires moyens bruts annuels selon le secteur d'activités

Source : Insee, base Tous salariés - Traitement CorsiStat



De la comparaison réalisée avec le niveau national, il ressort que c'est la situation atypique de la région Île-de-France (IdF) qui explique pour une grande part les différentiels de rémunération observés avec les autres régions, et notamment avec la Corse.

L'IdF présente en effet, des valeurs moyennes de rémunération toujours supérieures à celles des autres régions de province, à relier avec une forte concentration d'industries et de services marchands, notamment financiers. Dès lors, son inclusion dans les données nationales maximise l'écart de rémunération annuel moyen observé avec le territoire corse, précisément dans l'industrie (18 400 €) et les services marchands (23 000 €).

En revanche, hors IdF, les écarts à la moyenne salariale entre la Corse et le reste des régions de province existent toujours mais sont réduits parfois de façon notable.

Ainsi dans le secteur de l'industrie, les salariés corses perçoivent un salaire brut annuel inférieur de 12 % par rapport à la moyenne de province contre 18 % IdF incluse.

Dans les autres secteurs, les écarts à la moyenne de province sont de 8 % dans la construction, de 3 % dans les CTHR¹ et de 2 % dans les services marchands divers.

Enfin, les salariés des services non marchands sont en moyenne mieux rémunérés en Corse de 5 %.

¹ Commerce, Transport, Hébergement et Restauration

Outre les disparités sectorielles, **le salaire brut moyen augmente avec la taille de l'établissement**. Il évolue ainsi en moyenne de 2 548 euros bruts mensuels dans les structures dont l'effectif est inférieur à 10 personnes à 3 046 euros dans ceux de plus de 50 personnes.

Enfin, **le salaire croît avec l'âge**. Alors qu'un salarié de moins de 26 ans perçoit en moyenne 2 106 euros bruts par mois, celui de plus de 50 ans gagne en moyenne 3 097 euros bruts par mois. Ce constat est à mettre en parallèle avec le fait que les jeunes sont moins souvent qualifiés. Ainsi, la part de cadres y est de 1,9 % en 2021 alors qu'elle atteint 14 % chez les plus de 50 ans. Parallèlement, la catégorie

d'employés est surreprésentée chez les jeunes (54 % contre 35 % chez les plus de 50 ans).

Salaires moyens bruts annuels selon la taille de l'établissement

Source : Insee, base tous salariés 2021 - Traitement CorsiStat



Les disparités salariales se gomment à catégories socioprofessionnelles équivalentes

Que ce soit en moyenne, en médiane et quelque soit le quantile considéré, **la Corse affiche systématiquement les valeurs les moins élevées de salaires en EQTP par rapport aux autres régions de métropole**.

Néanmoins, lorsque l'on isole cette fois les catégories socioprofessionnelles, il apparaît que c'est la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures qui affiche le différentiel le plus significatif : **un salarié cadre d'un établissement corse gagne 23 % de moins qu'en moyenne nationale en EQTP**. Une observation à relier, une nouvelle fois, à la situation atypique de l'IdF qui impacte à la hausse la moyenne nationale.

Sous représentée en Corse (13 %), la part des cadres s'établit à 22 % au niveau national et à 43 % en IdF qui concentre la majorité des cadres au sein de secteurs très rémunérateurs et de centres de décision.

En revanche, **dans toutes les autres catégories socioprofessionnelles, les salaires sont équivalents** malgré une sous-représentation des professions intermédiaires (16 % contre 21% au national) et une surreprésentation de la catégorie des employés (39 % contre 27 %

au national). L'écart entre les salaires devient alors inférieur à 2 % voire même s'annule si l'on exclue l'IdF du champ de comparaison.

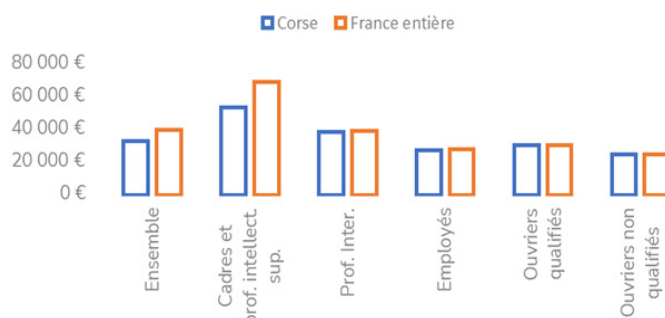
Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Corse	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13%	22%
Professions intermédiaires	16%	21%
Employés	39%	27%
Ouvriers qualifiés	22%	21%
Ouvriers non qualifiés	10%	9%

Source : Insee, base tous salariés 2021 - Traitement CorsiStat

Salaires bruts moyens annuels selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : Insee, base tous salariés 2021 - Traitement CorsiStat



DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE

Sources : Les données sont issues de la base Tous salariés qui est produite à partir des déclarations administratives des employeurs de l'ensemble des salariés. Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée.

Champ : Sont considérés les salariés du secteur privé au sens large à l'exception :

- des agents du secteur public, les salariés du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs
- des apprentis, des stagiaires
- des agriculteurs salariés
- des salariés ayant un nombre d'heures nul.

Salaire brut : il correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : c'est un salaire converti à temps plein pendant toute l'année quel que soit le volume d'heures effectivement rémunéré. Pour le calculer, tous les postes y compris ceux à temps partiels sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré.



**Agence de Développement Économique
de la Corse**

Maison du Parc Technologique

ZA d'Erbajolo

20 600 Bastia

lena.serdjanian@adec.corsica

www.adec.corsica